



mémoire et solidarité

SERVICE DEPARTEMENTAL
DE L'ONAC-VG DE LA MOSELLE
Affaire suivie par :
Juliette ROY
T/ 03 87 34 77 40
@/ juliette.roy@onacvg.fr

Metz, le 7 février 2020

Objet : Labellisation des projets menés dans le cadre de la programmation mémorielle définie au titre de l'année 2020

Mesdames, Messieurs,

Par instruction du 19 décembre 2019, Madame la Secrétaire d'Etat auprès de Madame la Ministre des Armées a souhaité que la mobilisation manifestée par les acteurs de l'ensemble du territoire national à l'occasion du 75^{ème} anniversaire des débarquements et de la Libération trouve une continuité en 2020.

A cet effet, quatre thématiques mémorielles principales ont été définies : l'année de Gaulle ; l'année 1940 ; la fin du cycle du 75^{ème} anniversaire de la Seconde Guerre mondiale, avec la libération des camps ; le centenaire de l'inhumation du Soldat Inconnu et l'entrée au Panthéon de Maurice Genevoix.

Deux thématiques particulières marqueront également l'année 2020 : le 70^{ème} anniversaire de l'engagement du bataillon français de l'ONU en Corée et le 150^{ème} anniversaire de la guerre de 1870, à traiter sous un angle franco-allemand.

Les instructions données au titre de l'année mémorielle 2019 étant reconduites, une nouvelle campagne de labellisation des projets les plus remarquables du département est donc lancée, auxquels pourront être attribué le label « 75^{ème} anniversaire de la libération » ou le label « Année mémorielle 2020 ».

Les demandes éventuelles de subvention seront instruites par le ministère des Armées dans un second temps, sur la base d'un formulaire Cerfa n°12156*05, adressé à la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA), dûment renseigné et accompagné de toutes les pièces justificatives. J'attire votre attention sur le fait que ces dernières resteront très limitées en raison d'un budget extrêmement contraint : je vous invite par conséquent à rechercher activement d'autres sources de financement.

Les projets labellisés figureront sur le site internet « Chemins de mémoire » animé par la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives du Ministère des Armées, ainsi que sur le portail Défense.

La fiche projet peut être téléchargée sur le site internet de la préfecture de la Moselle à l'adresse suivante : <http://www.moselle.gouv.fr/Actualites/Appel-a-projets-annee-memorielles-2020>

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Service départemental de la Moselle – Cité administrative – 1 rue du Chanoine Collin – 57000 METZ
T / 03 87 34 77 40 - @/ sd57@onacvg.fr - W/ www.onacvg.fr



mémoire et solidarité

Elle devra être retournée **avant le 30 avril 2020** au service départemental de l'ONACVG de la Moselle à l'adresse suivante :

ONACVG
Service départemental de la Moselle
Cité administrative – 1 rue du Chanoine Collin.
CS 70 71075
57036 METZ CEDEX 1

Je vous remercie par avance de bien vouloir transmettre ces informations à tous les éventuels porteurs de projets pour l'année 2020.

La directrice départementale

Juliette ROY